La meilleure manière d'appeler les gens vers Allah

Question : De par votre longue expérience dans ce domaine, quelle est la meilleure manière d'appeler les gens à l'islam ?

Réponse : La manière – comme Allah Tout-Puissant l'a expliqué - est claire dans le Livre d'Allah et la tradition de Son Envoyé, prière et salut d'Allah sur lui ; Allah, exalté soit-Il, a dit : **" *Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.* "**[1] Allah, exalté soit-Il, a dit aussi : **" *C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage*. "**[2] Allah Tout-Puissant a dit lorsqu'Il a envoyé Mûssâ et Hârûn à Pharaon : ***" Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou (Me) craindra-t-il ? "***[3]

Celui qui invite vers Allah doit acquérir la bonne manière et la sagesse dans son invitation, et la sagesse signifie la science de ce qu'a dit Allah, et de ce qui a été évoqué dans la noble tradition prophétique ; puis [il faut employer] la bonne exhortation et les bonnes paroles, celles qui font vibrer les cœurs et qui rappellent l'au-delà et la mort, le Paradis et l'Enfer, pour que la personne que l'on prêche accepte l'appel, le suive et qu'elle accepte les paroles du prêcheur.

De même, si la personne que l'on invite à l'islam émet une objection, il faut y répondre de la meilleure façon et non pas en employant la dureté et la sévérité, mais en s'y employant au mieux.

Le prêcheur évoque l'objection et il y répond avec des preuves, et il ne l'évite pas, ni s'affaiblit, ni ne se met en colère de telle sorte qu'il fasse fuir la personne qui est invitée vers l'islam ; il s'efforce d'adopter le ton approprié, avec l'explication appropriée et en citant les preuves adéquates, et il supporte ce qui pourrait l'énerver et il se peut que s'il exhorte les gens avec sérénité et douceur, Allah facilite à la personne l'acceptation de son exhortation.[4]

La meilleure manière d'appeler vers Allah

Question : [Nous avons reçu] deux lettres [où se trouvent des questions] sur la meilleure voie à suivre pour appeler les gens vers Allah Tout-Puissant, et sur la meilleure manière d'ordonner le bien et de réprouver le blâmable. Les auteurs de ces deux lettres rappellent les erreurs qu'ils ont remarquées de la part de nombreux musulmans, et leur souffrance face à ce qu'ils voient et leurs souhaits, si les choses étaient sous leur responsabilité, pour changer le blâmable et ils espèrent des directives.

Réponse : Allah Tout-Puissant a certes expliqué la manière d'appeler [les gens vers l'islam], et ce qu'il convient au prêcheur de faire, en disant : **" *Dis : " Voici ma voie, j'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. "* "**[1]

Celui qui invite vers l'islam doit donc avoir de la science et des preuves évidentes de ce vers quoi il invite et de ce qu'il interdit, pour qu'il ne dise pas à propos d'Allah des paroles sans science. Il doit vouer cet acte sincèrement à Allah, et non pas à une école de pensée (*Madhhab*), ni à l'avis d'untel ou untel, mais il doit le faire pour Allah uniquement, Celui dont il cherche la récompense et le pardon. Il cherche ainsi à ce que les gens se réforment, et pour cela, il est indispensable qu'il possède la sincérité (*Ikhlâs*) et la science, car Allah Tout-Puissant dit : **" *Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.* "**[2]

Ceci est un exposé de la manière de faire l'appel (ad-*Da'wa*), c'est-à-dire qu'il doit se faire avec la sagesse, ce qui signifie la science – de ce qu'Allah a dit et ce que le Prophète a dit - et la science a été désignée par la sagesse, car elle repousse le faux, et elle aide à suivre la vérité. Cette science doit être accompagnée d'une bonne exhortation, et de la discussion de la meilleure manière, lorsque cela est nécessaire, car pour certaines personnes l'exposé de la vérité avec ses preuves suffit, parce qu'elles cherchent la vérité et lorsqu'elle leur apparaît, elles l'acceptent ; il n'est donc pas utile de l'exhorter. Chez certaines personnes, il existe quelques réticences et un manque de réaction : il faut alors l'exhorter de la meilleure manière. Le prêcheur exhorte et rappelle les gens vers Allah, lorsque c'est nécessaire, avec l'ignorant et les insouciants, et avec ceux qui se laissent aller à la facilité, jusqu'à ce qu'ils soient convaincus et qu'ils s'accrochent à la vérité. Il se peut que la personne que l'on prêche ait certains doutes, alors il faut discuter avec elle, en cherchant à dissiper ce doute, et le prêcheur doit alors expliquer la vérité en citant les preuves, et en discutant de la meilleure façon pour effacer ce doute par les preuves des textes, en usant de la bonne parole, de la bonne manière et la douceur, et non pas avec violence et dureté, de telle manière que l'on n'éloigne pas la personne de la vérité, et qu'elle s'entête dans son égarement. Allah Tout-Puissant et Très-Grand dit : **" *C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage*. "**[3] Allah a dit à Mûssâ et Hârûn lorsqu'Il les a envoyés à Pharaon : **" *Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou (Me) craindra-t-il ? "***[1]

Le Prophète, prière et salut d'Allah sur lui, a dit dans un récit authentique : " *Certes la douceur n'est présente dans une chose que pour l'embellir, et elle n'est retirée de cette chose que pour l'enlaidir* "[2] Et Il a dit : " *Celui à qui est enlevé la douceur, il lui est enlevé tout le bien.* "[3]

Le prêcheur doit rechercher la vérité, appeler la personne avec douceur, et il doit s'efforcer de vouer son œuvre sincèrement à Allah (*Al-Ikhlâs lillah*), et de corriger les choses de la façon qu'Allah a ordonné, c'est-à-dire l'appel vers Allah avec la sagesse, la bonne exhortation et la discussion de la meilleure façon. Dans tout ce qui a précédé, il doit avoir la science et connaître les preuves pour qu'il persuade celui qui recherche la vérité, dissipe le doute chez celui qui en a, adoucit les cœurs de ceux qui sont insensibles, éloignés et durs, car les cœurs s'adoucissent par le rappel d'Allah et la bonne exhortation, et l'exposé de ce qu'il y a auprès d'Allah comme bien pour celui qui accepte la vérité, et ce qu'il y a comme danger, s'il rejette l'appel qui lui est venu avec vérité, et [en utilisant] d'autres formes d'exhortation.

Quand aux gens qui ordonnent le bien et réprouvent le mal, ils doivent adopter le comportement recommandé par la *Sharî'a*, vouer sincèrement leurs actions à Allah, et se comporter comme se comportent les prêcheurs avec douceur et absence de dureté, excepté lorsque c'est nécessaire avec les oppresseurs, les orgueilleux et ceux qui s'obstinent. Dans ce cas, avec eux, il est autorisé d'utiliser la force et le châtiment exemplaire, selon la Parole d'Allah, exalté soit-Il : **" *Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes.* "**[4] et la parole du Prophète, prière et salut d'Allah sur lui : " *Celui parmi vous qui voit un blâmable qu'il le change par la main ; s'il ne peut pas alors par la parole ; s'il ne peut pas par son cœur, et cela est le degré le plus faible de la foi.* "[5]

Pour les autres personnes, il agit en réprouvant le mal et en appelant au bien comme le fait le prêcheur : il appelle avec douceur et sagesse ; il donne les preuves pour que celui qui accomplit le mal s'accroche à la vérité, et arrête de suivre son chemin égaré, et cela suivant sa possibilité, comme Allah dit : **" *Craignez Allah autant que vous pouvez.* "**[6] et comme le Prophète, prière et salut d'Allah sur lui, a dit dans le hadith cité précédemment : " *Celui parmi vous qui voit un blâmable…* " Il existe des versets généraux qui évoquent cela, tel que la Parole d'Allah Tout-Puissant : **" *Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable.* "**[1] et Sa Parole : **" *Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.* "**[2]

Allah, exalté soit-Il, a certes menacé ceux qui ont délaissé cela, et Il les a maudit par la bouche de Dâwûd et 'Issâ, lorsqu'Il a dit dans Son saint livre dans la sourate ***La Table Servie*** : **" *Ceux des enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de Dâwud et 'Issâ fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable.* "**[3]

Cette chose est importante et la responsabilité est grande ; il est donc obligatoire pour les gens de foi et ceux qui ont la capacité, parmi les gouvernants, les savants et les individus parmi les musulmans qui ont la capacité et la science, de réprouver le mal et d'ordonner le bien. Cela n'est pas réservé à un groupe précis, même si cette obligation pèse plus sur ce groupe et c'est à elle qu'incombe cette lourde charge. Mais, cela ne signifie pas que les autres sont dispensés de cette responsabilité. Il est obligatoire de les aider et d'être avec eux pour réprouver le blâmable et ordonner le convenable, de façon à ce que le bien se répande et que le mal diminue, d'autant plus si le groupe précis ne s'occupe pas de ce qui est demandé et que le but n'est pas atteint, car le domaine est vaste, et le mal est important et aider ceux qui s'occupent de cela est obligatoire quoi qu'il en soit.

Si le groupe s'occupe de cela et atteint le but demandé, alors l'obligation ne pèse plus sur le reste de la communauté, dans cet endroit précis et ce pays précis, car ordonner le convenable et réprimander le blâmable est une obligation pour une partie de la communauté (*Fardh Kifâya*). Si le résultat est atteint avec le groupe précis et ceux qui les aident, cela devient une *Sunna* (un acte méritoire) pour le reste de la communauté. Tandis que le mal qui ne peut cesser que par ton intervention, car tu es la seule personne présente dans le village, la tribu ou le quartier et il n'y a personne qui ordonne le convenable dans ces endroits, alors c'est une obligation individuelle pour toi de réprimander le blâmable et d'ordonner le convenable car tu es celui qui le connaît, et qui peut le réprimander. Dans ce cas, c'est obligatoire pour toi de le faire. S'il y a avec toi une autre personne, cela devient une obligation communautaire : celui de vous deux qui l'effectue dispense l'autre de ce devoir, lorsque le but est atteint. Par contre, si vous le délaissez tous les deux, vous êtes tous les deux coupables.

La conclusion est que c'est une obligation communautaire (*Fardh Kifâya*) : lorsqu'une partie de la communauté s'occupe de cette tâche et que le but est atteint, alors l'obligation est levée pour le reste de la communauté.

Il en est de même pour l'appel à Allah : lorsque toute la communauté le délaisse, tout le monde est coupable, et lorsqu'un groupe s'en occupe de manière suffisante pour appeler les gens, les orienter et réprouver le blâme, cela

devient pour les autres une œuvre d'un très grand mérite, car c'est participer à un bien et a aidé à l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété.[1]

---

[1] ***Les Abeilles***, v. 125.

[2] ***La Famille d'Imrân*** , v. 159.

[3] ***Tâ-Hâ***, v. 44.

[4] *Revue des Recherches Islamiques,* n°40, p. 145-146, cheikh Ibn Bâz.

[1] ***Yûssuf***, v. 108.

[2] ***Les Abeilles***, v. 125.

[3] ***La Famille d'Imrân***, v. 159.

[1] ***Tâ-Hâ***, v. 44.

[2] Muslim dans le chapitre de la piété et les liens de famille(2594).

[3] Muslim dans le chapitre de la piété et les liens de famille(2592)

[4] ***L'Araignée***, v. 46.

[5] Muslim dans le chapitre de la foi (49).

[6] ***La Grande Perte***, v. 16.

[1] ***Le Désaveu***, v. 71.

[2] ***La Famille d'Imrân***, v. 110.

[3]***La Table Servie***, v. 78-79.

[1] *Recueil de Fatwas*, cheikh Ibn Bâz, 3/230.